



Renouvellement

Projet éducatif de territoire (PEDT) de MALZÉVILLE

Option plan mercredi

Durée de validité du P.E.D.T :

2025/2026

2026/2027

Collectivité territoriale porteuse du projet :	
Nom et prénom de l'élue de référence	Stéphanie GRUET
Fonction	Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse
Adresse	11 rue du général de Gaulle 54200 MALZÉVILLE
Adresse électronique	ecoles@malzeville.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom de la responsable pédagogique	Sophie BARZIN
Fonction	Responsable du service éducation – jeunesse
Adresse	11 rue du général de Gaulle 54200 MALZÉVILLE
Téléphone	03.83.29.92.32
Adresse électronique	sophie.barzin@malzeville.fr

Sommaire

Table des matières

I.	MALZEVILLE ET SES PARTENAIRES PORTENT HAUT L'AMBITION EDUCATIVE POUR LA JEUNESSE DU TERRITOIRE ...	1
1)	L'EDUCATION ET LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE DE LA.....	1
2)	L'EDUCATION ET LA JEUNESSE CONSTITUE LE PREMIER POSTE DE DEPENSE DE LA COMMUNE.....	3
3)	LE PUBLIC JEUNESSE	3
4)	LES ECOLES.....	5
5)	LES SITES DES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES.....	5
II.	LES ACTEURS DE LA COEDUCATION A MALZEVILLE ET LEURS PARTENARIATS	7
1)	ACTEURS ET PARTENARIATS	7
2)	LA GOUVERNANCE DU PEDT	14
III.	L'ORGANISATION DES DIFFERENTS TEMPS DES ENFANTS.....	15
1)	DES SEMAINES DE CLASSE ORGANISEES SUR 4 JOURS, SOIT 8 ½ JOURNEES	15
2)	L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES JOURS D'ECOLE	16
3)	LES MERCREDIS EDUCATIFS	16
4)	LES ALSH	17
5)	LES MOYENS ALLOUES AUX ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES.....	17

I. Malzéville et ses partenaires portent haut l'ambition éducative pour la jeunesse du territoire

1) L'éducation et la jeunesse au cœur de la démarche de responsabilité sociétale de la commune

Malzéville a mis en place très tôt, dès la décentralisation, des services à destination des jeunes du territoire et de leurs familles : accueil périscolaire les jours d'école, restauration scolaire, alsh durant les congés scolaires, mercredis récréatifs. Ces services sont mis en œuvre par une fédération d'éducation populaire dans le cadre d'un marché de service. Par ailleurs, la commune est attentive à la place des jeunes dans la vie de la cité. Elle a ainsi, par exemple, mis en place un conseil municipal des enfants. De la même manière, elle organise différents temps festifs dans l'année à leur intention comme la chasse aux œufs par exemple ou la manifestation des livres et vous et veille à ce que les manifestations de la vie locale proposent des activités jeunesse. La commune favorise également les rencontres intergénérationnelles avec les élèves des écoles maternelles et les résidents de l'EHPAD « La Maison de Vignes ». Différentes rencontres ont lieu au sein de l'EHPAD, chaque année distribution de carte de vœux réalisées par les enfants, spectacle et chants par les enfants. Ces temps solidaires sont aussi proposés dans les écoles où les seniors sont ravis de passer un temps dans les salles de classe pour accompagner les plus jeunes enfants dans leurs apprentissages.

Le conseil municipal a choisi lors du débat sur les orientations budgétaires 2024 de s'engager dans une démarche de **responsabilité sociétale des organisations (RSO)**. Celle-ci s'appuie sur le **programme de développement durable de l'Organisation des nations unies. Intitulé Agenda 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats**, adopté, dès septembre 2015, par les 193 états membres. Au-delà des enjeux liés à la pauvreté, la vision de l'ONU, visant à la transformation du monde, entend engager sa transition autour de 17 objectifs de développement durables (ODD).

Le projet éducatif de territoire de la commune s'inscrit dans cette démarche de responsabilité sociétale des organisations autour de l'objectif de développement durable 4 – Éducation de qualité. Cette ambition raisonne de façon cohérente avec d'autres ODD : 1 – Pas de pauvreté, 2 – Faim zéro, 3 – Bonne santé et bien-être, 5 – Égalité entre les sexes, 10 – Inégalités réduites. Concernant la définition du PEDT, son pilotage et son évaluation, la commune s'engage en faveur des préconisations de l'objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Dès lors, s'il s'agit également de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, l'enjeu du PEDT de Malzéville est de **créer un environnement propice à la réussite scolaire, sociale et citoyenne des jeunes Malzévillois.**

En conséquence, les priorités éducatives du PEDT pour les années 2025/2026 et 2026/2027 seront les suivantes :

Objectif 1 :

contribuer à la réussite sociale, citoyenne, culturelle et scolaire de tous les jeunes du territoire, quels que soient la catégorie socio-professionnelle de leur famille, leur situation familiale, leur quartier, leur origine, etc

Objectif 2 :

accompagner les enfants pour les rendre acteurs des défis du monde et particulièrement des transitions écologique et sociale

Objectif 3 :

soutenir les parents dans l'acte éducatif et favoriser leur implication ainsi que celle de leurs enfants dans la vie de leur commune

2) L'éducation et la jeunesse constitue le premier poste de dépense de la commune

Avec un crédit global de 1 462 695 euros en 2025, l'éducation est le 1^{er} poste de dépense de la collectivité après les frais liés à la rémunération des personnels, soit 16 % de son budget, l'équivalent de 2 502 euros par élève.

3) Le public jeunesse

Les écoliers

Malzéville compte 8 215 habitants au 1^{er} janvier 2024, dont 633 jeunes scolarisés dans les écoles de la commune.

	Nombre d'enfants concernés scolarisés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	233
Niveau élémentaire :	400
Niveau secondaire :	612 (collège Paul Verlaine de Malzéville)

Effectifs écoles maternelles et élémentaires 2024/2025

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Seuil Bas	Total
ELEM. Jules-Ferry	0	0	0	0	28	34	24	24	31	0	141
ELEM. Pasteur	0	0	0	0	23	27	24	26	23	0	123
ELEM. Paul-Bert	0	0	0	0	29	21	30	29	27	0	136
MAT. Gény	0	26	34	39	0	0	0	0	0	0	99
MAT. Jérico	0	23	21	24	0	0	0	0	0	0	68
MAT. Leclerc	0	21	19	26	0	0	0	0	0	0	66
TOTAL	0	70	74	89	80	82	78	79	81		633

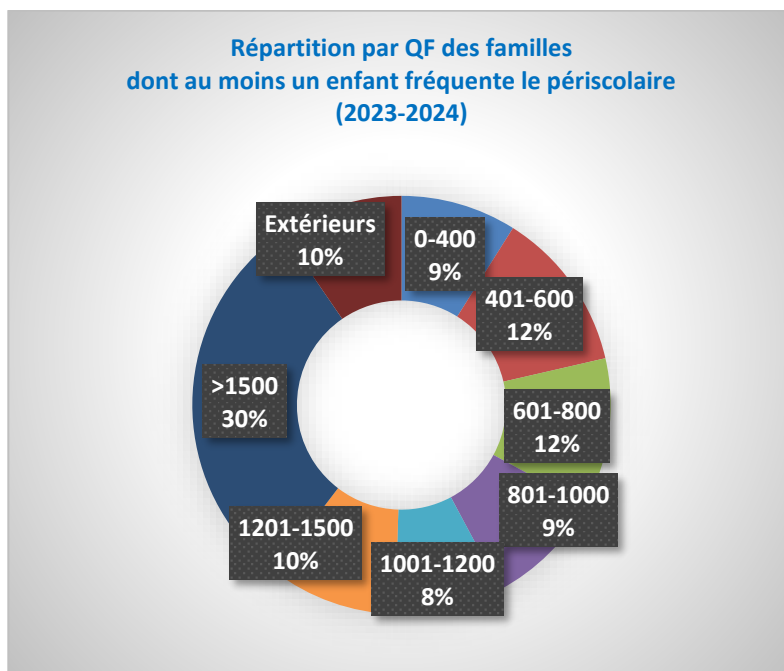
La fréquentation du périscolaire

Sur près de 610 élèves, 490 fréquentent la demi-pension (80 % des enfants), 345 jeunes Malzévillois sont inscrits au périscolaire (56,5 % des enfants) en moyenne 30 le matin et 100 en fin de journée et 185 fréquentent l'accueil de loisirs en moyenne 38 enfants par jour pendant les petites vacances, 40 enfants par jour pendant les vacances d'été et 45 les mercredis.

Les familles et le contexte socioéconomique

Répartition des familles par quotient familial

Chiffres actualisés en juin 2024



Il convient de noter que deux écoles de la commune, élémentaire Pasteur et maternelle Jéricho sont situées dans le quartier politique de la ville Saint Michel Jéricho Grands Moulins inscrit dans le contrat de ville dont la métropole du Grand Nancy est la cheffe de file.

Par ailleurs, la commune accueille dans son territoire, 3 structures de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Les enfants confiés à l'ASE sont pour l'essentiel scolarisés dans les écoles de la commune. (21 enfants en classe élémentaire répartis dans les trois écoles de la commune et 5 enfants répartis dans les trois écoles maternelles). La ville a pris l'initiative de mettre en place une instance de coordination des différents partenaires autour de l'accueil de ces enfants (département, écoles, prestataire du marché du péri et de l'extrascolaire et commune).

L'analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée par la commune met en avant plusieurs problématiques concernant les familles :

- Une augmentation significative des familles monoparentales : elles sont passées de 348 en 2008 à 428 en 2019 soit 11,5 % des familles
- Un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale : il est de 14.2 % à Malzéville contre 8.1 % au niveau national
- Un taux de pauvreté de la population moindre que celui de la métropole du Grand Nancy mais tout de même à 13 % et 7,7 % des familles perçoivent le RSA
- Des CSP - plus importantes (35 %) que les CSP + (13 %)

Une tarification adaptée en faveur de l'accessibilité aux services péri et extrascolaires

L'accès pour toutes les familles aux services péri et extrascolaires proposés par la commune est une priorité pour Malzéville.

Ainsi, la ville a réformé sa grille tarifaire en 2021 sur la base des principes suivants :

- La commune prend en charge la majeure partie du coût des services : 61,5 % et ce pour toutes

- les familles (aucune ne paie le coût de revient des prestations)
- Mise en place de 7 tranches de quotients familiaux pour l'ensemble des services afin d'atténuer les effets de seuils et être au plus près des contraintes socio-économiques des familles. Seules 2 communes de la métropole du Grand Nancy proposent plus de 7 tranches de quotients familiaux à pour la restauration, service le plus fréquenté par les familles.
- Progressivité des tarifs afin que l'ensemble des services restent accessibles aux familles, particulièrement celles issues de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Malzéville propose ainsi le 2^{ème} tarif le moins onéreux pour la restauration scolaire à l'échelle de la métropole. A titre d'exemple, le tarif les tarifs les plus bas sont les suivants

Prestation	Tarif le plus bas (1 ^{ère} tranche de QF : 0 à 400)
Accueil matin	0.60 €
Accueil soir	1.20 €
Restauration scolaire	2.35 €
Mercredis éducatifs	8.40 €
ALSH	9.60 €

Cette réforme de la grille tarifaire a porté ses fruits. En effet, le nombre d'élèves ½ pensionnaires fréquentant la restauration scolaire a progressé, notamment dans les 2 premières tranches de quotients familiaux.

4) Les écoles

	Nombre d'établissements scolaires concernés
Écoles maternelles	3
Écoles élémentaires	3

Il est rappelé ici également que deux écoles de la commune, élémentaire Pasteur (123 élèves) et maternelle Jéricho (68 élèves) sont situées dans le quartier politique de la ville Saint Michel Jéricho Grands Moulins inscrit dans le contrat de ville dont la métropole du Grand Nancy est la cheffe de file.

Dans le cadre de la définition des périmètres de recrutement des écoles, la commune veille à la mixité sociale.

5) Les sites des accueils péri et extrascolaires

L'accueil périscolaire les jours d'école (avant et après l'école)

Chacune des écoles dispose d'un lieu d'accueil dédié au périscolaire avec une particularité pour l'école Jules Ferry puisque les jeunes sont accueillis dans les nouveaux locaux péri et extrascolaires construits par la ville au sein de la maison commune (voir-ci après).

Une autre particularité pour l'école JERICHO dont l'espace périscolaire (et de restauration) dédié à cette école se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble situé dans le quartier proche de l'école mis à disposition par le bailleur BATIGERE.

L'accueil de la pause méridienne

Les enfants de la commune fréquentant la cantine déjeunent au sein de trois sites de restauration scolaire :

La restauration Odinet

La restauration Gény

Et la restauration Surcouf

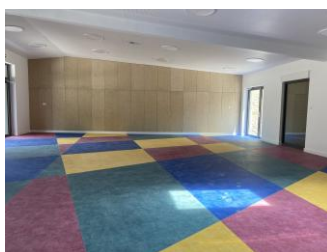
A noter que deux des sites (Odinet et Gény) sont engagées dans un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire et de compostage des déchets (ces deux sites s'y prêtant : espace extérieur).

L'accueil des mercredis et des accueils de loisirs sans hébergement

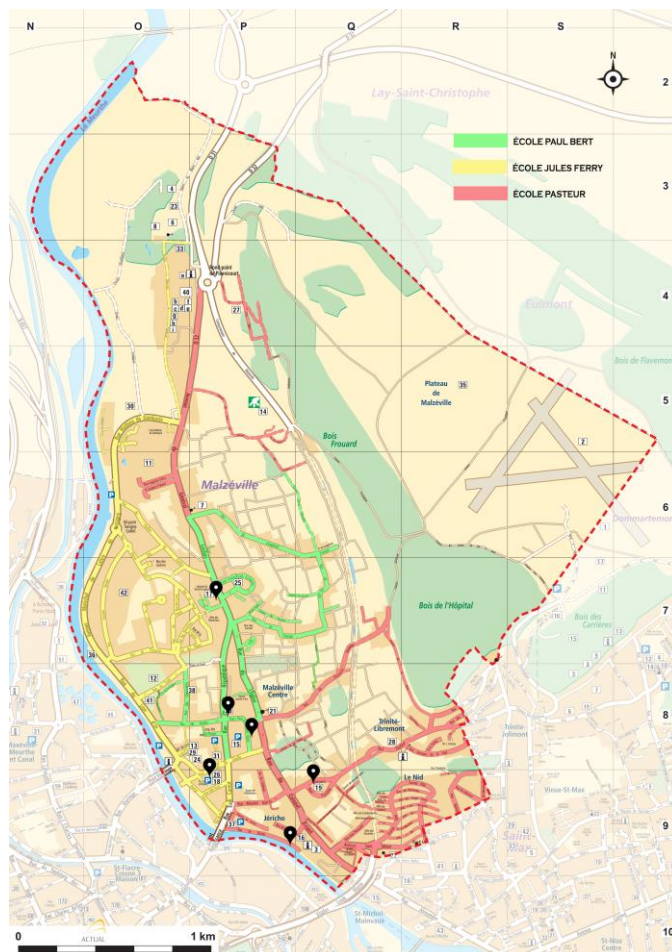
La commune a construit, en face de la mairie, au centre-ville, un nouveau bâtiment public appelé la maison commune.

Celui-ci accueille à l'étage la salle du conseil municipal et des salles mises à disposition des associations. Le rez-de-chaussée est quant à lui un espace intégralement dédié aux enfants : lieu d'accueil des activités péri et extrascolaires. Cet espace est le lieu du périscolaire les jours d'école de l'école élémentaire Jules ferry et le lieu où sont organisés les mercredis éducatifs et les accueils de loisirs sans hébergement (petites et grandes vacances).

Le bâtiment a ouvert ses portes le 1er juillet 2023.

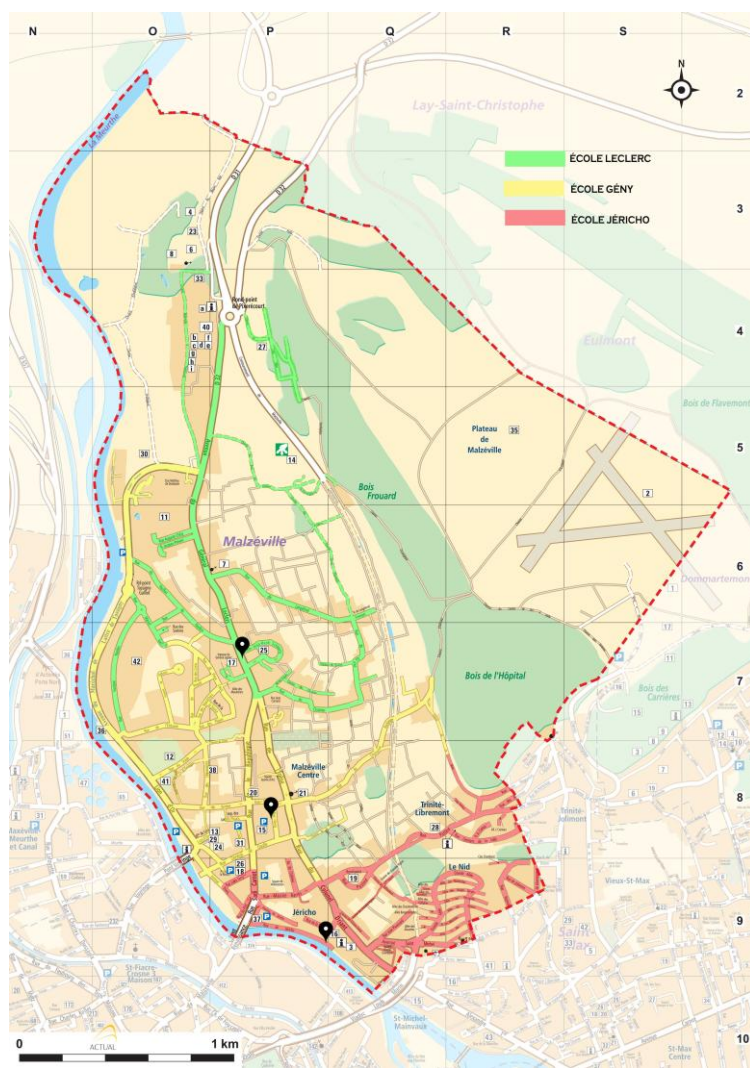


Carte des périmètres scolaires écoles maternelles à compter de la rentrée 2025/2026



PEDT 2025/2027 – VILLE DE MALZEVILLE

Carte des périmètres scolaires écoles élémentaires à compter de la rentrée 2025/2026



II. Les acteurs de la coéducation à Malzéville et leurs partenariats

1) Acteurs et partenariats

Comme mentionné ci-dessus, la commune s'attache à nouer des partenariats dynamiques avec les différents acteurs de l'éducation et de la jeunesse dans la commune.

Le partenaire Léo Lagrange

Le marché des services péri et extrascolaires est arrivé à terme le 31 décembre 2023. La commune a donc lancé en 2023 une consultation pour le renouveler.

La ligue de l'enseignement, partenaire historique de la commune, n'a pas déposé d'offre dans le cadre de ce renouvellement.

Deux fédérations d'éducation populaire ont déposé une offre : Léo Lagrange centre est et les Francas de Meurthe-et-Moselle. A l'issue de la procédure, le marché a été attribué à la fédération Léo Lagrange. Il convient de noter que cette fédération d'éducation populaire est aussi attributaire de la délégation de service public de la commune voisine d'Essey-lès-Nancy avec laquelle la ville développe de nombreux partenariats et gère le centre social du quartier Saint Michel Jéricho Grands Moulins mentionné ci-dessus. Il y a ici, semble-t-il, un environnement propice pour renforcer les

partenariats territoriaux.

Le nouveau marché a démarré au 1^{er} janvier 2024. C'est un changement d'ampleur pour la commune, mais aussi pour les équipes d'animation et les familles. Celles-ci ont été associées à la définition du nouveau marché. Les premiers mois de l'année ont donc été mis à profit par le nouveau prestataire pour prendre ses marques.

Deux instances de pilotage permettent à la commune et à Léo Lagrange de se coordonner autour des services péri et extrascolaires. Un pilotage hebdomadaire entre la responsable du service éducation-jeunesse de la commune et la responsable du site de Malzéville salariée de Léo Lagrange et un pilotage trimestriel entre la fédération et la commune.

Le second semestre de l'année 2024 sera mis à profit pour approfondir le projet éducatif mis en œuvre par Léo Lagrange centre est, au regard particulièrement des attentes de la commune (responsabilité sociétale des organisations) et des familles. Plusieurs dispositifs d'échange/concertation seront ainsi déployés en direction de ces dernières.

Enfin, la commune et Léo Lagrange travaillent à la définition d'un plan de formation des animateurs qui demandent dans une large majorité à être notamment mieux outillés pour accueillir les enfants dits remarquables.

La convention territoriale globale avec la CAF

Dans le cadre du nouveau dispositif de contractualisation avec les communes : la convention territoriale globale (CTG), plusieurs projets se développent avec les villes du territoire CTG (Malzéville, Essey-lès-nancy, Saint Max et Dommartemont) et la caisse d'allocations familiales.

Ainsi, deux groupes de travail ont été mis en place.

- commission petite enfance : deux projets ont vu le jour en 2024 :
 - la mise en place d'une formation commune à la trentaine d'ATSEM des écoles des 3 communes autour de la prise en charge des enfants dits remarquables d'une part
 - la mise en place d'ateliers d'analyse des pratiques pédagogiques des ATSEM des trois communes d'autres part
 - de plus, une réflexion a également été menée sur l'opportunité de proposer un dispositif « classe passerelle/TPS » mutualisée avec la commune d'Essey-les-Nancy pour les écoles maternelles en collaboration avec l'Education nationale et la caisse d'allocations familiale et plus particulièrement pour l'école Jéricho située dans un quartier politique de la ville afin de préparer les enfants en vue de leur première scolarisation. Ce projet ne verra pas le jour pour la rentrée de septembre 2025 puisqu'ayant reçu un avis défavorable par les services de l'éducation nationale. Seule la ville d'Essey s'est vue attribuer un poste d'enseignant pour la création d'une classe TPS.
- Commission jeunesse : les communes de Saint Max, Essey et Malzéville souhaitent mutualiser les actions en faveur du public préadolescent et adolescent afin d'optimiser les moyens humains et financiers déployés. Un premier travail a été engagé autour de l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap. Les trois communes font désormais appel aux Francas de Meurthe-et-Moselle. Un second travail a été engagé autour des activités proposées aux pré-adolescents. Les communes ont décidé d'ouvrir leur programme, sur certaines activités, aux jeunes des deux autres communes. Ce travail est à poursuivre.

Dans le même temps, Malzéville a lancé un chantier de développement de sa politique en faveur de la petite enfance. Dans ce cadre, elle a rejoint le RPE intercommunal Essey-lès-Nancy / Saint Max. La commune de Malzéville a ouvert une permanence de ce RPE dans les locaux de la crèche familiale « le château des diabolotins » située à La Douëra. En partenariat avec le service départemental 54 de PMI, des consultations pédiatriques avec la puéricultrice PMI de la Maison des Solidarités y sont également réalisées. De la même manière, la commune, dans le cadre de la CTG, réfléchit à la création d'un lieu d'accueil parents-enfants (LAEP) dans la commune à moyen terme.

Les écoles et les familles

Malzéville est attachée à la qualité des partenariats tant avec les écoles qu'avec les familles.

La commission extramunicipale des affaires scolaires (CEMAS)

Dans ce cadre elle a mis en place une commission extramunicipale des affaires scolaires regroupant les directeurs et directrices d'écoles, la fédération d'éducation populaire prestataire des activités péri et extrascolaires et des représentants des parents d'élèves. La CEMAS se réunit 2 à trois fois par an. Elle permet d'échanger sur l'ensemble des questions éducation-jeunesse du territoire.

Les conseils d'école

De la même manière, la commune participe activement aux conseils d'école auxquels elle tient à ce que les ATSEM pour les maternelles et les équipes d'animation participent.

Les écoles de la commune ont bénéficié en 2023 – 2024 d'une évaluation de l'éducation nationale. La commune (élu-es, services centraux et agents des écoles) a été associée à cette démarche. Le rendu de l'évaluation a été fait le 03 juin 2024. Il ressort de cette évaluation, pour ce qui concerne la ville, la bonne qualité du partenariat de la commune avec les écoles.

Le dialogue et la participation avec les parents

La commune maintient et entretient fortement sa volonté de maintenir tout au long de l'année le dialogue avec les parents. Ce partenariat avec les parents se traduit au travers de rencontre « grand format » en 2025 (ensemble des représentants des parents d'élèves des six écoles, soit près de 50 parents) autour de thématiques diverses relatives à l'éducation mais aussi par des rencontres des parents d'élèves par école selon les motifs.

La ville renouvelle par ailleurs le budget participatif alloué aux écoles. Il s'agit de permettre aux parents d'élèves de porter et de mettre en œuvre des projets pour les écoles avec la collaboration des services communaux. Un des projets 2024 a concerné l'aménagement participatif d'une partie de la cour de l'école Pasteur (QPV Saint Michel Jéricho). Un autre projet a concerné à une rencontre familiale sportive autour du vélo pour l'école élémentaire Jules Ferry.

La coordination ville – écoles - Léo Lagrange – aide sociale à l'enfance

Comme cela a été mentionné ci-dessus, la commune a mis en place une instance de coordination ville – ASE – écoles - périscolaire pour l'accueil des enfants confiés au département. Celle-ci se réunit une à deux fois par an.

A compter de 2025, des réunions seront également réalisées entre chaque période de vacances scolaires soit environ 5 fois dans l'année, pour préparer l'accueil, organiser les éventuelles adaptations à envisager pour favoriser ces temps de partage et de détente pour les enfants et faire un bilan de la période venant de s'écouler.

En complément, des réunions associant, la commune, les équipes périscolaires, l'ASE et les parents d'élèves se sont organisées dès lors qu'une difficulté majeure survient dans une école. Les modalités de ces rencontres d'échanges et d'informations sont souples, elles sont organisées rapidement, et permettent de solutionner les situations spécifiques quand elles surviennent.

L'inclusion à l'école et dans les activités péri et extrascolaires

De la même manière, la ville se mobilise en faveur de l'inclusion des enfants porteurs de handicap à l'école et dans les services péri et extrascolaires qu'elle propose.

La loi handicap du 11 février 2005 demande aux communes de rendre accessibles aux personnes handicapées, les établissements recevant du public.

L'école Pasteur a dans un premier temps été équipée afin de garantir l'accessibilité des enfants handicapés scolarisés dans la commune dans le respect de la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le chantier participatif d'aménagement – désimperméabilisation – végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry (2022 – 2023) a intégré la création d'une rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité

réduite fonctionnelle depuis la rentrée scolaire 2023.

Tous les enfants scolarisés peuvent être accueillis dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement et des mercredis éducatifs.

La commune veille à adapter au mieux son intervention et l'accueil proposé lorsqu'un enfant est temporairement ou de manière permanente en situation de handicap. Tout accueil d'un enfant avec des besoins différents fait l'objet d'une concertation entre la famille, l'école et la commune.

Par ailleurs, la commune disposant d'un dispositif ULIS (Unité localisée d'inclusion scolaire), des enfants porteurs de handicap cognitifs et notamment de troubles du langage, sont amenés à fréquenter les accueils périscolaires et notamment la restauration. Leur accueil est bien évidemment possible et se fait dans les meilleures conditions compte tenu des moyens mis à disposition par la collectivité.

Malzéville, comme ses partenaires au sein de la convention territoriale globale avec la CAF, souhaite faire part de ses interrogations sur la reconnaissance des handicaps et la mise à disposition des accompagnements nécessaires par des AESH. Les membres de la CTG ont rencontré la MDPH afin de mieux comprendre son travail. A l'issue de cette rencontre elle s'interroge toutefois sur les accompagnements mutualisés (comme c'est le cas dans une des écoles maternelles du secteur où une AESH a été recrutée à mi-temps pour accompagner trois petits. Ce type de réponse ne semble pas à la hauteur des enjeux). Les membres de la CTG se réjouissent néanmoins que la question de la prise en charge financière des AESH durant les temps hors école soit clarifiée.

Enfin, la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé) fait l'objet d'une rencontre entre les différents intervenants éducatifs (équipe enseignante, animateurs, prestataire en charge de la restauration, service éducation-jeunesse de la mairie, personnels de la commune en maternelle), les parents et le médecin scolaire afin de préciser la pathologie, les effets qui peuvent être observés sur les temps scolaires et périscolaires et la définition de l'accompagnement.

Les partenaires de la petite enfance

La commune dispose de plusieurs structures d'accueil du jeune enfant.

Ainsi, la crèche familiale « Le château des diabolotins » employant 10 assistantes maternelles dispose de 40 places à ce jour. Le service est assuré de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi sauf les semaines 31, 32 et 52.

Cette crèche familiale municipale de Malzéville assure la prise en charge des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. L'accueil s'organise au domicile des assistantes maternelles qui ont fait l'objet d'un agrément du conseil départemental. Elles sont accompagnées au quotidien par la directrice de l'établissement, par l'éducatrice de jeunes enfants et par un médecin pédiatre sur demande. Les locaux de la crèche sont situés à La Douëra au RDC du bâtiment. Outre l'accompagnement des professionnelles et des familles, la crèche propose chaque semaine des ateliers éducatifs animés par l'EJE.

La commune comprend également trois autres structures :

- la halte-garderie parentale « Les p'tits lutins », située aux Balcons de Velchée, accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans avec une volonté d'éveil habilitée quotidiennement à recevoir 20 enfants
- la crèche parentale « la Ribambelle » située au sein de l'Espace Champlain dans le quartier saint Michel Jéricho accueille 18 enfants de 0 à 6 ans
- La micro-crèche « Les P'tits Bouchons » dispose de 10 places d'accueil

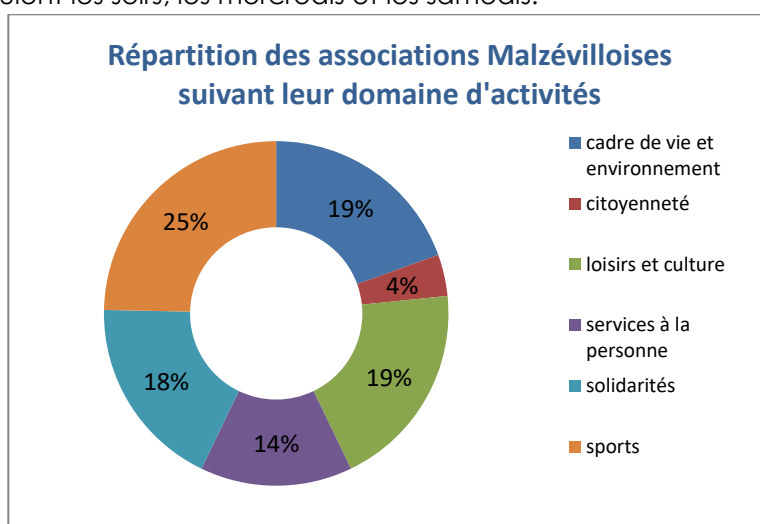
Enfin, 35 assistantes maternelles privées et agréées PMI sont également référencées à Malzéville, soit un accueil potentiel d'environ 102 enfants.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, la commune porte différents projets tant d'accompagnement des professionnelles que des familles (voir supra).

Les associations

Le tissu associatif de la commune comporte 77 associations dont 19 œuvrent dans le domaine du sport, 15 dans des loisirs et de la culture, 15 dans le domaine du cadre de vie et de l'environnement et enfin 14 autour des solidarités.

Les associations de la commune proposent de nombreuses activités sur le temps de loisirs des enfants. Ces activités se déroulent les soirs, les mercredis et les samedis.



Certaines associations œuvrent dans plusieurs domaines, néanmoins pour constituer cette répartition, a été retenu uniquement le domaine d'activité principal.

De nouvelles associations souhaitent également s'implanter sur le territoire, à la recherche de locaux pour proposer leurs activités et d'autres souhaitent augmenter les créneaux actuels proposés. La collectivité veille à répondre au mieux aux demandes et a déjà accepté d'étendre certaines plages horaires, ajouter des créneaux sur certaines écoles et même mutualisé les locaux du nouveau site périscolaire maison commune.

La ville souhaite mettre à profit l'année 2025 pour densifier le partenariat avec le tissu associatif de la commune. En effet, si des liens forts et des coopérations sont noués avec plusieurs d'entre elles (centre social, bibliothèque pour tous), il convient de renforcer ceux avec les autres associations ; ces liens s'étant distendus depuis la fin des NAP.

MASC (Malzéville Association Sport et Culture)

Le siège de l'association est au 2^{ème} étage de l'école Paul Bert. La ville met à disposition de l'association des locaux dans les 3 écoles élémentaires, ainsi qu'au gymnase et à La Douëra.

Cette association propose aux adultes comme aux enfants de nombreuses activités sportives et culturelles: aikido, badminton, break dance, danse ethnique, danse moderne, gym douce, gym enfants (dès septembre 2024), gymnastique volontaire, judo, natation, tennis de table, yoga, couture, guitare, langues (anglais, Italien), théâtre, etc

Effectifs : 302 adhérents, dont 108 enfants de moins de 12 ans.

A noter : dès 5 ans, baby judo et gym enfants seulement.

APEM BNE (Association pour l'Enseignement et la Promotion de la Musique Banlieue Nord-Est)

Cette association intercommunale d'éducation à la musique a son siège à Saint-Max, au Château. Elle propose des cours individuels et collectifs dans les locaux de La Douëra et à l'école Pasteur (à confirmer pour 2024-2025) à Malzéville, ainsi que dans les communes d'Essey-lès-Nancy, Saint-Max et

Seichamps. Elle propose également des ateliers collectifs de pratiques musicales d'ensemble (chorale, vents, cordes, guitares, baroque, celtique, musiques actuelles). Elle s'adresse à tous les publics, porteurs de handicap ou non, défavorisés ou non, à tout âge de la vie (jeunes enfants, adolescents, adultes).

Les activités enseignées sont les suivantes : chant, éveil musical, solfège, piano, guitare, guitare électrique, saxophone, flûte traversière, clarinette, mandoline, violon, violoncelle, harpe, trompette, accordéon, batterie.

A noter : dès septembre 2024, ouverture d'une structure ressources « Musique et handicap » afin d'accueillir enfants et adultes porteurs d'un handicap neurodéveloppemental (parcours musicaux adaptés).

Effectifs :

- 285 adhérents au total (dont 38 habitent Malzéville)
- 142 enfants de moins de 12 ans (dont 21 Malzévillois)

Bibliothèque Pour Tous

La bibliothèque se trouve au rez-de-chaussée de La Douëra, dans des locaux mis à disposition par la commune. La ville de Malzéville prend en charge le forfait annuel de lecture des jeunes Malzévillois de moins de 16 ans, inscrits directement par leur famille (15€) ou par l'école publique primaire où ils sont scolarisés à Malzéville (7,5€).

La bibliothèque propose un fonds de 5500 livres, dont 250 nouveautés, pour les enfants. Accueil de classes à la bibliothèque. Participation au Prix Livrentête , prix Jeunesse des bibliothèques pour Tous, dans 3 écoles de Malzéville.

Effectifs : 357 adhérents (dont une majorité d'enfants).

Funky Fresh

Cette association, qui a son siège à Malzéville, a pour objet de démocratiser la culture en favorisant son accès à un large public par le biais de la diffusion d'œuvres et de la médiation culturelle comme moyens d'émancipation.

Activités : expositions mensuelles dans 5 lieux (centre périscolaire, école Jules Ferry, Centre social Saint-Michel Jéricho, hall de la Mairie et Funky Gallery), ateliers-découverte de pratiques artistiques avec les différents artistes locaux qui exposent (école Jules Ferry, centre périscolaire et Centre social SMJ), exposition collective participative annuelle et présence sur le marché.

Effectifs : 250 adhérents, tous malzévillois, dont 230 enfants de moins de 12 ans.

TC Malzéville Jo Schlessner (Tennis Club)

Le club de tennis de Malzéville se trouve rue du Lion d'Or, au complexe sportif Jo Schlessner. Il offre 2 courts couverts et 1 court extérieur.

Activités : **Ecole de tennis** pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans (initiation et perfectionnement afin d'accéder à la compétition), tennis de loisir (enfants et adultes), compétitions individuelles et par équipe, **tennis scolaire** (découverte du tennis par les enfants des 3 écoles élémentaires de Malzéville à raison de 30 heures par école et par trimestre).

Effectifs:

- Près de 140 adhérents, dont la moitié de Malzévillois
- Environ 70 enfants de 6 à 17 ans, dont 55% habitent Malzéville.

Sporting Club de Malzéville (SCM)

Ce club de football affilié à la Fédération Française de Football et Ligue du Grand Est a son siège au Complexe sportif Jo Schlessner à Malzéville. L'association propose de l'initiation au football et du perfectionnement, des entraînements, des matches amicaux et officiels, ainsi que des tournois.

Effectifs :

- 129 adhérents en tout, dont 97 Malzévillois
- 73 enfants de moins de 12 ans, dont 61 Malzévillois.

Les Petits Oliviers (football)

Cette association a son siège social dans le quartier Saint-Michel Jéricho à Malzéville et organise ses activités dans le gymnase Jo Schlessler.

Activités : 2 entraînements de foot par semaine pour 40 enfants maximum.

Karaté-do shinbukan

Ce club de karaté qui a son siège à Malzéville est affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. Les cours ont lieu au gymnase Jo Schlessler.

Activités : enseignement traditionnel du karaté et compétitions de cet art martial.

Effectifs :

- 39 adhérents en tout, dont 38 Malzévillois
- 14 enfants de moins de 12 ans, tous Malzévillois.

L'espace Champlain au cœur du quartier Saint Michel Jéricho Grands Moulins (QPV)

Les communes de Malzéville et saint Max, se sont associées et ont créé ensemble un syndicat à vocation unique (SIVU) dont l'objet est le développement du quartier politique de la ville.

Le SIVU est propriétaire de l'espace Champlain qui regroupe un centre social géré par Léo Lagrange (voir ci-dessus) labélisé CAF et donc comprenant une association des utilisateurs du centre social, une crèche parentale La Ribambelle, le siège de la bibliothèque de quartier Jérilivres ainsi que celui de plusieurs associations.

Ensemble ces acteurs portent de nombreuses actions en direction des jeunes et de leurs familles. Voir ci-après (dispositifs et actions).

Les dispositifs/actions en direction des jeunes et des familles

Comme évoqué ci-dessus, la commune et ses partenaires veillent à intégrer les problématiques éducatives et de jeunesse dans l'ensemble de leurs actions dont quelques exemples suivent.

Les actions en faveur du livre et de la lecture

En partenariat avec de nombreux acteurs, la commune propose plusieurs actions autour du livre et de la lecture :

- Des livres et vous : chaque année début juin, une semaine de la lecture est organisée dans la ville. Les écoles sont invitées à rencontrer des autrices et auteurs jeunesse, à assister à des lectures à voix haute, à participer à des ateliers d'écriture. Le périscolaire y est associé pour le temps du mercredi. La semaine s'achève par une animation tous publics
- « Le Livre sur la place » décentralisé : le quartier Saint Michel Jéricho est un des trois quartiers de la métropole à bénéficier d'une « décentralisation » du salon littéraire. Ainsi chaque année, le quartier accueille une autrice ou un auteur jeunesse le temps d'un après-midi. Un livre est offert à chaque jeune ainsi qu'aux habitants présents du quartier. Des spectacles en lien avec le livre sont proposés : aux tout-petits du territoire ainsi qu'aux jeunes, des activités de médiation culturelle sont mises en place tout au long de la semaine dans le quartier, des lectures à voix haute sont proposées à la sortie de l'école maternelle du quartier, etc
- La nuit de la lecture est organisée chaque année à destination des habitants des deux communes de Malzéville et saint Max
- Le quartier Saint Michel Jéricho bénéficie également d'une bibliothèque de quartier Jérilivres financée portée par le SIVU. Celle-ci bénéficie d'importants financements, notamment de la part de l'Etat, au titre de la politique de la ville. Un bibliothécaire propose plusieurs fois par semaine des animations et des actions de médiation autour du livre et de la lecture

Le conseil municipal d'enfants

Deux enfants, une fille, un garçon, parmi les délégués de classe forment le conseil municipal des enfants. Ils sont accompagnés par l'animatrice territoriale de la commune ainsi que par l' élu référent.

Chaque année, le CME choisit les axes sur lesquels il souhaite travailler. Les jeunes élu-es ont ainsi déjà réalisé par exemple une exposition « ici commence la mer » de sensibilisation à la transition écologique, ainsi qu'une action de prévention sur le stationnement et la circulation automobile aux abords des écoles. Chaque année enfin, avec l'aide logistique de la commune, le CME organise une cleanwalk dans la ville à destination des habitants.

Quel dispositif pour les pré et les adolescents ?

La ville disposait jusqu'au 31 décembre 2023 d'un dispositif en faveur du public pré et adolescent porté par le prestataire des activités péri et extrascolaires.

A l'occasion du renouvellement du marché, la commune a souhaité réinterroger le dispositif et mieux préciser ses attentes : prévention (avec une dimension prévention spécialisée), loisirs, éducation aux valeurs de la République, etc. L'année 2025 doit permettre de poser les bases du dispositif en direction de ce public.

L'action éducative en direction des jeunes en difficultés face aux apprentissages

Ouverture culturelle, accompagnement aux devoirs, méthodologie, autonomisation des jeunes, liens avec les familles : la ville a choisi de mettre en place, en partenariat avec la CAF, un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Le centre social Saint Michel Jéricho propose également ce dispositif en direction des jeunes du quartier politique de la ville du même nom.

Ce sont les écoles, sur la base de leur évaluation des élèves, qui les orientent vers le dispositif. Chaque année une douzaine d'enfants en bénéficie. La commune souhaite renforcer la coopération autour de ce dispositif avec les écoles, toutes ne jouant pas encore parfaitement le jeu.

Des manifestations à vocation familiale

Malzéville est particulièrement attentive à la place des jeunes et des familles dans les différents temps d'animation de la vie locale.

Ainsi, par exemple, lors de la fête des pains organisée chaque année le 1^{er} dimanche d'octobre autour du manger mieux, fait soi-même et local, elle met en place des ateliers dédiés spécifiquement aux enfants et leur propose spectacles et animations. Ces actions viennent compléter le programme de la ville, en partenariat avec le prestataire périscolaire et celui de la restauration scolaire, autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2) La gouvernance du PEDT

Composition de la structure de pilotage et rythme de travail

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires
- SDJES - DSDEN	- Léo Lagrange - Associations dont crèches	- Parents d'élèves - Familles - Bénévoles - Directeurs des écoles maternelles et élémentaires - Personnels municipaux du pôle éducation et solidarités et personnels des écoles

Le comité de pilotage se réunit annuellement.

Association des familles à l'élaboration du PEDT

Une commission extramunicipale des affaires scolaires a été créée en conseil municipal du 17 décembre 2020 permettant d'associer les différents acteurs éducatifs de la commune - personnel enseignant et de direction, élu-es, parents d'élèves malzévillois, ... - à la réflexion et à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation et de jeunesse de la commune.
Les objectifs du PEDT sont partagés dans cette instance.

Par ailleurs les familles sont informées de la mise en œuvre du PEDT dans le cadre de plusieurs instances : conseils d'école, réunions de la CEMAS...

Évaluation du projet

Le PEDT fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Taux de fréquentation des services

Taux de satisfaction des familles : facteurs organisationnels (horaires, communication, adaptation des services) et contenus éducatifs

Qualité du projet pédagogique du périscolaire

Participation des familles aux manifestations organisées par la commune

III. L'organisation des différents temps des enfants

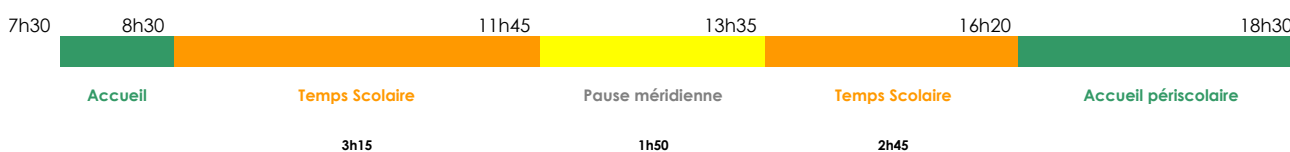
1) Des semaines de classe organisées sur 4 jours, soit 8 ½ journées

Date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire ont été accordées : 12/04/2018 retour à la semaine scolaire de 4 jours avec modification des horaires d'école.

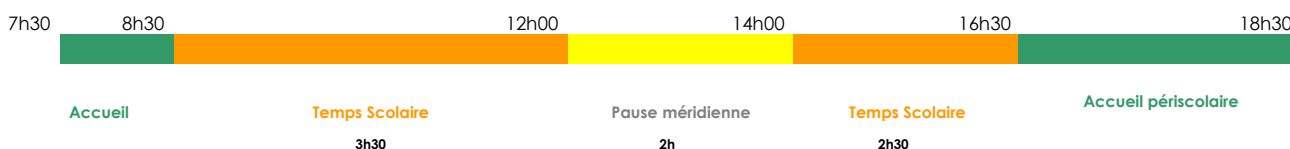
La ville a fait le choix depuis la rentrée de septembre 2018 du regroupement du temps scolaire sur 4 jours limité à 24 heures hebdomadaires (pas plus de 6 heures par jour et 3h30 par demi-journée).

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

En Maternelle



En Élémentaire



Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu majoritairement en fin de journée, après l'école. Ces activités font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires

d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

2) L'accueil périscolaire les jours d'école

Comme indiqué plus haut, l'accueil a lieu pour quatre des six écoles, dans l'espace périscolaire aménagé dans chaque établissement. Deux écoles, élémentaire Jules Ferry et maternelle Jéricho disposent de locaux à proximité immédiate.

Le périscolaire fonctionne aux horaires suivants :

Accueils matin et soir	
Maternelles	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Matin	7 h 30 à 8 h 30
Après-midi	16 h 20 à 18 h 30

Élémentaires	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Matin	7 h 30 à 8 h 30
Après-midi	16 h 30 à 18 h 30

Accueils restauration scolaire	
Maternelles	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
	11 h 45 à 13 h 55

Élémentaires	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
	12 h à 14 h

3) Les mercredis éducatifs

Comme le périscolaire en semaine, les mercredis éducatifs sont assurés par le prestataire de la commune : fédération Léo Lagrange

La journée du mercredi est organisée de la façon suivante :

Journée complète	07 h 30 à 18 h 30
½ journée matin	7 h 30 à 12 h
½ journée après-midi	13 h 30 à 18 h 30
½ journée avec repas (uniquement pour les enfants inscrits au CLAS)	12 h à 18 h 30

De nombreuses activités sont proposées aux enfants

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques et techniques
- Ateliers lecture, écriture
- Ateliers de langage
- Jeux de stratégie
- Jeux collectifs ou extérieurs
- Citoyenneté et développement durable
- Informatique
- Autres activités ludiques

- Jeux calmes, repos, détente.

En fonction du projet de chaque école et du niveau d'intégration possible des contenus, les activités de l'accueil de loisirs du mercredi éducatif font résonance de manière ludique aux thèmes du projet d'école.

4) Les ALSH

Les ALSH sont organisés chaque petites vacances durant les deux semaines à l'exception des vacances de fin d'année. Le centre de loisirs estival fonctionne durant 7 semaines sur les 8 de vacances scolaires.

En moyenne une trentaine d'enfants fréquentent chaque jour les ALSH, qu'il s'agisse des petites ou des grandes vacances.

Les ALSH fonctionnent aux horaires suivants :
Journée complète | 8h00 à 18h00

5) Les moyens alloués aux activités péri et extrascolaires

Le budget total annuel du marché péri et extrascolaire est le suivant :

Montant total du marché	962 984 €
Frais de personnel	819 405 €
Frais pédagogiques	47 090 €
Frais de gestion	86 680 €
Frais de fonctionnement	9 807 €

Il convient de noter que le budget de la commune alloué aux activités péri et extrascolaire a augmenté de 28 % entre 2023 et 2024. Le budget consacré aux activités pédagogiques a quant à lui augmenté de 30 %.